



Le Mans le 16 janvier 2019

D. Chaperon, secrétaire départemental FSU  
N. Bourdais, secrétaire départementale SE-UNSA  
Q. Legay , secrétaire départemental SNUDI-FO  
E. Prigent, secrétaire départemental SGEN-CFDT

à

Mme P. Galeazi, Directrice académique

Madame la Directrice académique

Les organisations signataires vous adressent ce courrier pour dénoncer l'annonce que vous avez faite par voie de presse de votre intention de modifier les principes qui jusqu'ici s'appliquent aux mesures de carte scolaire. Le faire de cette manière, unilatérale, en annonçant notamment la suppression de la référence aux seuils quelques jours avant de réunir l'instance qui doit en débattre n'augure rien de bon de votre conception du dialogue social, dont le gouvernement assure pourtant qu'il serait une de ses préoccupations majeures.

A quelques semaines d'élections où les enseignant-es ont été invité-es à élire leur délégué-es, et à l'occasion de la première instance que vous réunissez avec les élu-es, vous donnez un très mauvais signal à une profession attachée au respect des règles et à la prise en compte de l'avis de ses représentant-es. Ces dernier-es n'ont pas été élu-es pour servir de chambre d'enregistrement des décisions de l'administration, mais bien pour être force de propositions et pour que ces propositions et arguments soient pris en compte.

Nous vous demandons donc solennellement de prendre en compte notre demande que ne soit plus publiée aucune annonce de votre part avant que les instances réglementaires aient été réunies et consultées. Nous vous demandons également que le principe qui régit les relations entre les représentant-es des personnels et l'administration soit celui de l'écoute et du respect. Faute de quoi, nous en tirerions toutes les conséquences.

Vous assurant de notre attachement au service public d'Éducation, veuillez agréer madame la directrice académique l'expression de nos sentiments distingués.

D. Chaperon, N. Bourdais, Q. Legay, E. Prigent